

COMMUNIQUÉ 11/07/2018

Dominique Boy-Mottard, conseillère métropolitaine PRG

Le Plan de Prévention des Risques Prévisibles de Mouvements de Terrain sur Nice : un sujet majeur voté en catimini.

Christian Estrosi recycle en Bureau les délibérations qui n'ont pu être votées au Conseil métropolitain du 28 juin.

La séance du dernier Conseil de la Métropole NCA le 28 juin n'a pu se poursuivre dans l'après-midi faute de quorum du fait du départ d'un grand nombre d'élus de la majorité. Le Président nous a dès lors fait savoir que les délibérations non votées étaient reportées à la rentrée de septembre.

À la réflexion, il a dû trouver que c'était trop long et a donc décidé d'inscrire la plupart d'entre elles à l'ordre du jour d'un Bureau métropolitain fixé au 12 juillet.

Sur le plan juridique, cela ne pose pas de problème : les importantes délégations d'attributions du Conseil au Bureau prévues depuis 2014 autorisent ce transfert. Sur le plan politique, on peut regretter que des dossiers importants échappent dès lors à l'ensemble des conseillers et au débat public.

Il en est ainsi par exemple du Plan de Prévention des Risques Prévisibles de Mouvements de Terrain sur Nice (PPR MVT) sur lequel la Métropole doit donner son avis. Pourtant ce Plan soulève des questions. Lors d'une première présentation en 2016, la Métropole et la Ville avaient donné un avis défavorable au document préfectoral considérant que les zones non constructibles retenues pour des raisons de sécurité étaient trop importantes. Je m'étais personnellement prononcée en faveur de ce plan, la prévention en la matière me semblant devoir l'emporter. Or, un nouveau plan est aujourd'hui proposé dont on nous dit qu'il est moins restrictif que le précédent pour les futures constructions et que pour cette raison un avis favorable peut lui être donné. Il y avait alors des réserves qui empêchaient que ne soient émis l'avis favorable, il y a maintenant des réserves qui ne s'y opposent pas...

Il est difficile de lire entre les lignes et de savoir si effectivement les deux documents sont contradictoires ou si, de façon plus prosaïque, l'hostilité estrosienne de 2016 et sa bienveillance de 2018 vis-à-vis du PPR MVT sont dictées par les relations différentes entretenues avec l'ancien et l'actuel préfet... Mon vote dépendra donc de la réponse à cette question que je ne manquerai pas de poser dans l'enceinte discrète du Bureau métropolitain.